



# PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 21 septembre 2022

### Délivrance des autorisations de pêche au filet en Gironde

Dans le cadre de l'ouverture prochaine de la délivrance des 266 autorisations de pêche au filet fixe pour le département de la Gironde, les usagers sont invités à déposer leur demande :

- soit en adressant, à compter du 1<sup>er</sup> octobre et jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre inclus, leur dossier en recommandé avec accusé de réception au :

Service de la Délégation Mer et Littoral de la Direction départementale de la Gironde  
5 quai du capitaine Allègre  
33311 Arcachon cedex

- soit par téléservice au moyen d'un formulaire dématérialisé établi entre le 1<sup>er</sup> octobre 00h00 au plus tôt et le 1<sup>er</sup> novembre 23h59, accessible via le lien :  
<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-filetfixe-2023-gironde>

Les pêcheurs professionnels seront comme chaque année prioritaires pour l'accès aux autorisations. Pour les pêcheurs de loisirs, un tirage au sort sera effectué si le nombre de demandes excède celui d'autorisations disponibles.

Plus d'informations disponibles sur le site de la Direction départementale de la Gironde :  
<http://www.gironde.gouv.fr/Politiques-publiques/Mer-littoral-et-securite-maritime/Peches-maritimes/Peches-maritimes-en-Gironde>

